

## Discours de Pat Cox devant le Conseil européen de Thessalonique (19 juin 2003)

**Légende:** Le 19 juin 2003, Pat Cox, président du Parlement européen, exprime devant le Conseil européen de Thessalonique sa satisfaction en ce qui concerne le projet de traité constitutionnel pour l'Union européenne.

**Source:** Discours de Pat COX devant le Conseil européen de Thessalonique . [EN LIGNE]. [s.l.]: Parlement européen, [02.05.2005]. Disponible sur

http://www.europarl.eu.int/president/Presidents\_old/president\_cox/president/speeches/fr/sp0061.htm.

Copyright: (c) Parlement européen

**URL:** http://www.cvce.eu/obj/discours\_de\_pat\_cox\_devant\_le\_conseil\_europeen\_de\_thessalonique\_19\_juin\_2003-fr-32adbb3c-1406-4f64-8f6f-a91a75ff9186.html

1/6

Date de dernière mise à jour: 19/09/2013



## Discours de Pat COX devant le Conseil européen de Thessalonique (19 juin 2003)

## Monsieur le Président,

Le Président Giscard d'Estaing vous présentera demain les résultats des délibérations de la Convention mais permettez-moi de lui transmettre, à la lumière du premier débat auquel a procédé hier le Parlement, les vives félicitations que le Parlement lui adresse ainsi qu'à ses collègues de la Convention pour le résultat remarquable de celle-ci. Lui et ses collègues ont produit un projet de traité constitutionnel qui est clair, équilibré, fondé sur une option unique et qui pourrait fonctionner - ultime justification de la confiance que le Parlement avait placée dans la méthode de la Convention en tant qu'instance de préparation ouverte, globalement participative et démocratique, à une Conférence intergouvernementale.

La Convention est également innovatrice - sans précédent dans son ampleur et sur le fond. Une opération qui, au départ, était conçue pour traiter certaines questions laissées de côté à Nice et qui s'est élargie pour répondre à un catalogue de questions qui se sont posées à Laeken a, à présent, produit un schéma directeur pour la Constitution, avec un large équilibre institutionnel.

Elle propose la personnalité juridique pour l'Union.

Elle incorpore la Charte des droits fondamentaux.

Elle simplifie la prise de décision et supprime la structure artificielle des "piliers".

Elle prévoit des contrôles adéquats pour le respect de la subsidiarité.

Elle précise que lorsque le Conseil examine et adopte la législation, il doit le faire en public.

Elle clarifie, mieux qu'auparavant, qui fait quoi.

Elle prévoit une structure unifiée pour les affaires étrangères, placée sous un ministre responsable devant vous, mais qui doit rendre des comptes au Parlement.

Elle étend le vote à la majorité qualifiée.

Elle renforce la légitimité de la Commission.

Elle élargit le contrôle parlementaire sur la législation - parlements nationaux et Parlement européen.

Elle simplifie le langage et consolide les règles pour les rendre d'une gestion facile.

Ces douze réalisations représentent à elles seules une amélioration radicale par rapport aux traités existants, bien au-delà des attentes que nous avons pu avoir au départ, et des progrès réalisés lors des précédentes conférences intergouvernementales. Les premières réactions au sein du Parlement ont largement été en faveur du résultat. J'ai suivi certaines des réactions des gouvernements des États membres et j'ai lu certains des commentaires parus dans les journaux nationaux. Personne n'est satisfait à 100 %. Tout le monde peut penser à différentes améliorations sur différents articles. Mais rédiger un projet équilibré pour l'Europe de demain à laquelle ont contribué les parlements nationaux et les gouvernements - représentant 28 états souverains, porteurs d'un riche passé historique -, la Commission européenne et le Parlement européen et arriver à un résultat cohérent, c'est quelque chose qui ne devrait pas être minimisé. Cela ne devrait pas être écarté ou mis en pièces à la légère. Ceux qui chercheraient à démanteler le large consensus qui a été créé porteraient la responsabilité d'un résultat qui serait le plus petit commun dénominateur, précisément le résultat que - et elle a réussi - la Convention voulait éviter.

Du travail reste à faire et la Convention a exprimé le souhait d'achever ses travaux sur les parties 3 et 4 du traité constitutionnel au cours des deux premières semaines de juillet. J'espère que vous autoriserez la Convention à travailler de cette façon, particulièrement en ce qui concerne la troisième partie du traité qui porte sur les politiques de l'Union, laquelle soulève des questions qui sont loin, tant s'en faut, d'être simplement techniques. Nous espérons que la Convention trouvera le moyen d'éviter un blocage en ce qui concerne la prise de décision au sein de l'Union européenne, avec un recours excessif au mécanisme du veto. De cette façon, elle maintiendra la cohérence avec le reste du texte qui répond au double défi d'une démocratie et d'une efficacité accrues.

Je sais, Monsieur le Président, que vous avez l'intention de prendre aujourd'hui la décision de convoquer une Conférence intergouvernementale plus tard cette année. Je me félicite de l'approche selon laquelle la Conférence devrait être relativement courte et conclure ses travaux en temps opportun avant les élections

2/6



européennes de 2004. Je me félicite également de l'engagement de la Présidence, que nous appuyons de toutes nos forces, à ce que les États qui adhéreront bientôt à l'Union joueront pleinement et à égalité leur rôle au sein de la Conférence intergouvernementale.

Je voudrais également demander que vous examiniez comment associer au mieux le Parlement européen aux travaux de la Conférence intergouvernementale. Il est largement reconnu que lors des conférences intergouvernementales précédentes, la participation du Parlement a constitué un élément important et constructif. Je crois qu'il s'inscrit dans la logique du progrès que ce rôle soit accru dans le cadre des dispositions que vous prendrez pour organiser la Conférence intergouvernementale qui se réunira sous la présidence italienne. Je souhaite que vous décidiez de donner à la Présidence italienne le feu vert pour explorer cette question avec nous.

Il est important que le traité ait l'objet d'un accord bien avant les prochaines élections européennes. Nos citoyens ont le droit de savoir ce pour quoi ils votent, quel rôle ce Parlement est destiné à jouer dans une Europe élargie. J'espère également que nouveau traité contribuera à faire des prochaines élections du Parlement européen les premières élections réellement européennes.

Lorsqu'il a présenté le texte de la Convention jeudi dernier, le Président Giscard d'Estaing a dit qu'il avait été engendré dans "un mélange de crainte et d'espoir, saupoudré d'un peu de rêve". Ce troisième ingrédient dépend de notre leadership.

\*

Les dirigeants assis autour de cette table connaissent tous les mécanismes des procédures de prise de décision de l'Union européenne. Mais nous devons reconnaître qu'en dehors de cette salle, l'Union européenne se trouve confrontée à la confiance du public qu'elle se doit de gagner. Quel que soit le résultat final du traité en soi, l'enthousiasme pour le projet européen ne sera ranimé que si l'Europe traite des préoccupations de nos citoyens et si elle est à la hauteur. Nos électeurs sont allègrement indifférents aux questions de vote à la majorité qualifiée et de subsidiarité; ils veulent des actions pour l'emploi, la sécurité et la paix. Ils s'intéressent moins aux ingrédients que nous mettons dans la machine qu'à notre capacité à obtenir des résultats.

Je me félicite par conséquent du fait qu'au cours de ce Conseil européen, vous aborderez des questions qui préoccupent directement les Européens. L'Europe est en plein dans un ralentissement préoccupant de l'activité économique. L'ampleur du budget européen et les ressources à notre disposition signifient que les solutions réelles ne peuvent être trouvées au niveau européen mais au niveau national. Cependant, dans le cadre des ressources limitées disponibles, et en utilisant les instruments existants, y compris la BEI, il doit être possible de soutenir des initiatives en faveur de la croissance tout en respectant l'impératif de la stabilité financière. La Commission devrait être encouragée à présenter un plan d'action en faveur de la croissance pour compléter les actions des gouvernements nationaux. Je me félicite vivement que la future présidence italienne accorde la priorité à la croissance parce que, comme le souligne à juste titre le ministre italien des Affaires étrangères, bien qu'il ne puisse y avoir de croissance sans stabilité, il est difficile de maintenir la stabilité sans croissance. Bien entendu, il ne peut y avoir de croissance si les États membres ne s'engagent pas sur la voie de réformes économiques. Les États membres qui se sont embarqués dans ce processus difficile et quelquefois ingrat méritent l'appui politique et moral des institutions européennes parce que c'est de leurs efforts que dépendra le redressement économique de l'Europe. Il ne sert à rien d'attendre passivement la reprise aux États-Unis; c'est à nous de retrousser nos manches.

Lors du Conseil européen du printemps, vous avez donné mandat aux trois institutions de travailler à un accord sur un meilleur processus législatif. Grâce tout particulièrement à la présidence grecque et à M. Yiannitsis, nous avons un bon compromis, précisément parce que, au-delà des prérogatives institutionnelles étroites, les trois institutions ont reconnu un intérêt commun supérieur.

L'accord actuel est une étape importante parce que les institutions ont établi une approche commune sur la façon d'améliorer notre législation, de la rendre plus transparente, plus rigoureusement appliquée dans les

3/6



États membres et, là où c'est possible, de l'inscrire dans un cadre plus léger de sorte que la compétitivité européenne soit améliorée et non minée au niveau européen.

\*

De même qu'une amélioration du cadre de régulation économique ne devrait pas attendre la ratification d'un traité constitutionnel, nous devons progresser à présent dans les domaines complexes et liés de l'immigration, des frontières et de l'asile. Il y a tant à faire - et vous reconnaissez que c'est une priorité - que je crois que la Commission devrait recevoir un vaste mandat pour lancer une série d'initiatives dans les prochains mois. Vous-même devriez établir un calendrier des décisions jusqu'en mai 2004, conformément au programme adopté à Tampere, et nous devrions établir ensemble un cadre budgétaire approprié afin que le coût d'une politique commune et efficace en matière d'immigration soit réparti équitablement. Davantage d'Europe et une approche plus structurée, plus cohérente et plus constructive peuvent apporter une réelle valeur ajoutée aux États membres pour faire progresser ces questions politiques complexes.

\*

Monsieur le Président, notre vaste projet d'élargissement est sur les rails. Le processus est à présent irréversible et a été fortement encouragé par les excellents résultats des référendums dans les États adhérents. Le Parlement conçoit ce cinquième élargissement comme un processus en deux phases. Nous avons chaleureusement approuvé l'objectif de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie en 2007 et nous demandons un calendrier précis pour la fin des négociations.

Nous appuyons le partenariat d'adhésion révisé avec la Turquie et nous encourageons le gouvernement turc à poursuivre résolument sur la voie des réformes démocratiques avant l'évaluation de l'année prochaine.

Nous notons et nous nous félicitons du renouveau d'activité diplomatique des États-Unis en ce qui concerne la question chypriote. Mais Chypre, politiquement et géographiquement, est un défi particulier pour nous, en tant qu'Européens, puisqu'elle place au premier plan un État membre, un État adhérent et un État qui a vocation à rejoindre l'Union européenne. L'Europe doit hausser la mise et donner une nouvelle impulsion pour arriver à une solution dans les prochains mois. Toute aide extérieure est la bienvenue mais cela ne peut se substituer au leadership européen.

En ce qui concerne notre future stratégie pour l'Ouest des Balkans, j'espère être en mesure de donner des informations sur la position du Parlement lors de la réunion spéciale de samedi mais les préparations de la prochaine étape de l'élargissement exigent également de prêter, avec une plus grande urgence, attention à nos relations avec nos voisins des rives sud de la Méditerranée. J'ai travaillé étroitement avec le Président Kaklamanis du parlement grec et le Président Casini de la Chambre des députés italienne pour assurer que la dimension parlementaire du processus de Barcelone trouve une nouvelle base et prenne forme avant la fin de l'année.

Les relations transatlantiques sont au centre de nos préoccupations. Lors du sommet EU/US de la semaine prochaine, vous, Monsieur le Président, et M. Prodi, aurez l'occasion d'apporter la contribution de l'Europe aux discussions transatlantiques sur l'Agenda de développement de Doha, la reconstruction de l'Iraq, sur des questions comme les armes de destruction massive et le Moyen-Orient. Il est certain que le moment est venu de définir les domaines dans lesquels la contribution de l'UE et notre propre expérience, qui est considérable, pourraient apporter, par une relation de complémentarité avec les États-Unis, une valeur ajoutée européenne visible et tangible au processus. Dans les jours qui précèdent ce sommet, nous aurons des discussions avec de très nombreux leaders du Congrès de Capitol Hill. Je suis convaincu qu'un renforcement du dialogue entre législateurs constitue une dimension vitale de la qualité des relations entre les États. Le Congrès des États-Unis et, de plus en plus dans de nombreux domaines politiques, le Parlement européen, sont des organes législatifs à échelle continentale et des enceintes-clés d'autorisation pour l'action législative. Reconnaître et promouvoir un tel dialogue pourrait encourager et développer la qualité des relations EU/US.

4/6

\*



Monsieur le Président, permettez-moi de soulever deux points de fond.

En premier lieu, je me réjouis de l'accord intervenu au sein du Conseil Affaires générales, le 16 juin 2003, sur le Statut des partis politiques européens. Le Parlement européen a voté aujourd'hui pour approuver cet accord. En particulier, je me félicite de ce Statut parce qu'il contribue à la nécessaire transparence et à l'obligation de rendre compte des partis politiques européens, avant les prochaines élections du Parlement européen en juin 2004.

Lorsque je vous ai rencontré la semaine dernière, Monsieur le Président, j'ai indiqué que je soulèverais la question du Statut commun des membres du Parlement européen.

Un arrangement selon lequel des membres d'un même parlement ont 15 et bientôt 25 régimes juridiques et financiers différents n'est ni souhaitable ni viable à long terme.

Je crois que les institutions européennes doivent rechercher des solutions aux défis européens. Le 4 juin dernier, 323 membres du Parlement européen, plus que la majorité qualifiée de 314, se sont exprimés en faveur d'un Statut des membres fondé sur le principe de l'égalité de traitement des députés. En parallèle, le Bureau du Parlement européen a approuvé à l'unanimité une réforme qui apportera une plus grande transparence et une meilleure traçabilité du régime des indemnités et qui, pour la première fois, propose de payer les indemnités de voyage des membres uniquement sur la base du remboursement des frais réels.

Je suis parfaitement conscient qu'il existe des questions en suspens entre le Conseil et le Parlement, particulièrement celles concernant le droit primaire et la fiscalité. Cependant, j'en appelle à vous pour donner un signe politique positif au Conseil Affaires générales et au Parlement en marquant la détermination d'engager un dialogue sérieux sur ces points et de clôturer ce dossier complexe, depuis longtemps en souffrance, qui nécessite l'accord d'une majorité au Parlement et d'une majorité qualifiée au Conseil.

Je me permets de demander votre aide sur cette question afin de réunir maintenant, de toute urgence, les conditions adéquates pour obtenir la majorité qualifiée nécessaire au sein du Conseil. Pour paraphraser Elvis Presley, c'est vraiment maintenant ou jamais. Je vous demande d'être clair sur cette question afin que nous puissions parvenir à une décision définitive.

\*

Pour conclure, Monsieur le Président, je voudrais vous rendre hommage, à vos ministres et à vos fonctionnaires, pour l'excellent travail de la présidence et la remarquable coopération que vous avez entretenue avec le Parlement européen. Vous avez traité avec sobriété et efficacité certaines des questions les plus difficiles et vous avez fait de réels progrès: le financement de l'élargissement, la libéralisation du marché de l'énergie, le cadre politique pour l'Ouest des Balkans, les économies fiscales, la réforme administrative. Vous avez fait des progrès parce que vous avez travaillé dans l'intérêt de la Communauté et recherché le niveau de compromis le plus élevé possible, tout cela dans un contexte international des plus difficiles qui aurait pu très facilement nous écarter de notre objectif.

Cependant, les exigences de l'Europe à l'égard de la présidence grecque ne se terminent pas à Thessalonique. Nous espérons que dans les quelques jours qui restent, sur certaines des questions que j'ai mentionnées, nous pourrons faire des progrès décisifs en dernière minute, ce qui est souvent notre façon de travailler et notre façon de réussir.

Surtout, Monsieur le Président, votre présidence restera dans les mémoires comme la rampe de lancement d'une nouvelle Constitution pour une nouvelle Europe. Si vous me permettez de paraphraser le discours de Périclès aux Athéniens:

"Nous [Européens] décidons des questions publiques par nous-mêmes ou, du moins, nous tentons d'arriver à une saine compréhension de celles-ci, convaincus que ce n'est pas le débat qui constitue un obstacle à

5/6



l'action mais plutôt l'absence d'information par un débat avant que vienne le temps de l'action."

Que ce Conseil européen soit informé par le débat au sein de la Convention et qu'il reconnaisse que le moment est venu de passer à l'action.

6/6